

# Intégrer le risque inondation dans les politiques d'aménagement du territoire : pourquoi et comment s'y prendre ?

# De quoi parle-t-on ?



Japon 2011

## Différents types d'inondations

Paris 1910



PARIS. — La Grande Crue de la Seine (janvier 1910)  
99. Un embarcadère de ravitaillement boulevard Saint-Germain. — ND Phot.



Prague 2002

Draguignan  
2010



La Nouvelle Orléans 2005

Xynthia 2010



## Des conséquences impactant tous les secteurs



Logement/population



Services publics



Réseaux



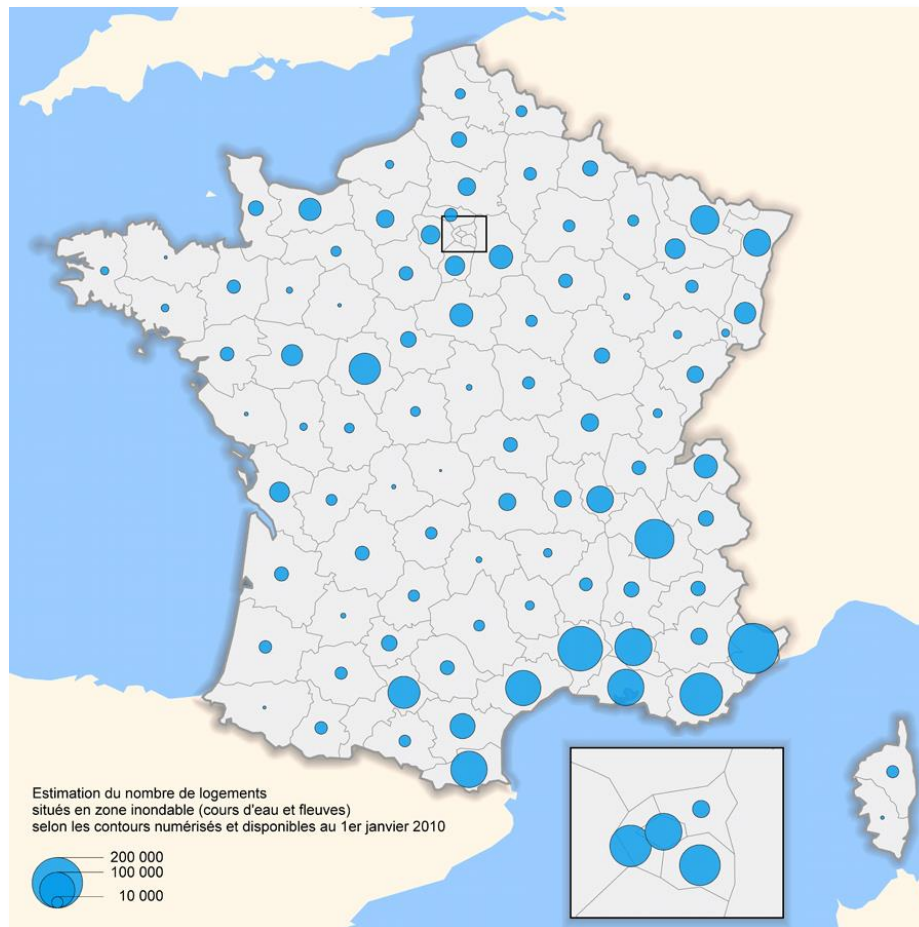
Entreprises



# Pourquoi s'interroger sur la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement du territoire ?

## Pourquoi se poser la question de l'urbanisation en zone inondable, dans les zones en renouvellement urbain ?

17 millions  
d'habitants  
exposés au risque  
de débordement  
de cours d'eau.



1,4 million  
d'habitants  
exposés aux  
risques de  
submersions  
marines.

## Nos villes se sont développées dans des zones à risque en toute légalité



## Le « tout-protection » n'a pas fait ses preuves



### la Nouvelle Orléans



# Adapter une construction a posteriori est compliqué

**Tableau 2 : raisons pour lesquelles les propriétaires ne mettent pas en place des mesures de réduction de la vulnérabilité**

	D'accord (en %)	Pas d'accord (en %)
Coût trop important de la mesure	57	25
Des mesures collectives sont déjà mises en place	42	35
Incapacité à choisir les mesures adéquates	27	53
Présence d'une couverture assurantielle	27	63
Impact négatif sur l'apparence du bâtiment	27	57
Peur de la modification du confort et de l'attractivité de la maison	26	58
En cas de vente, peur de la baisse de la valeur de la maison	24	59
Rentabilité de la mesure	20	66
Refus de se rappeler du risque	17	78

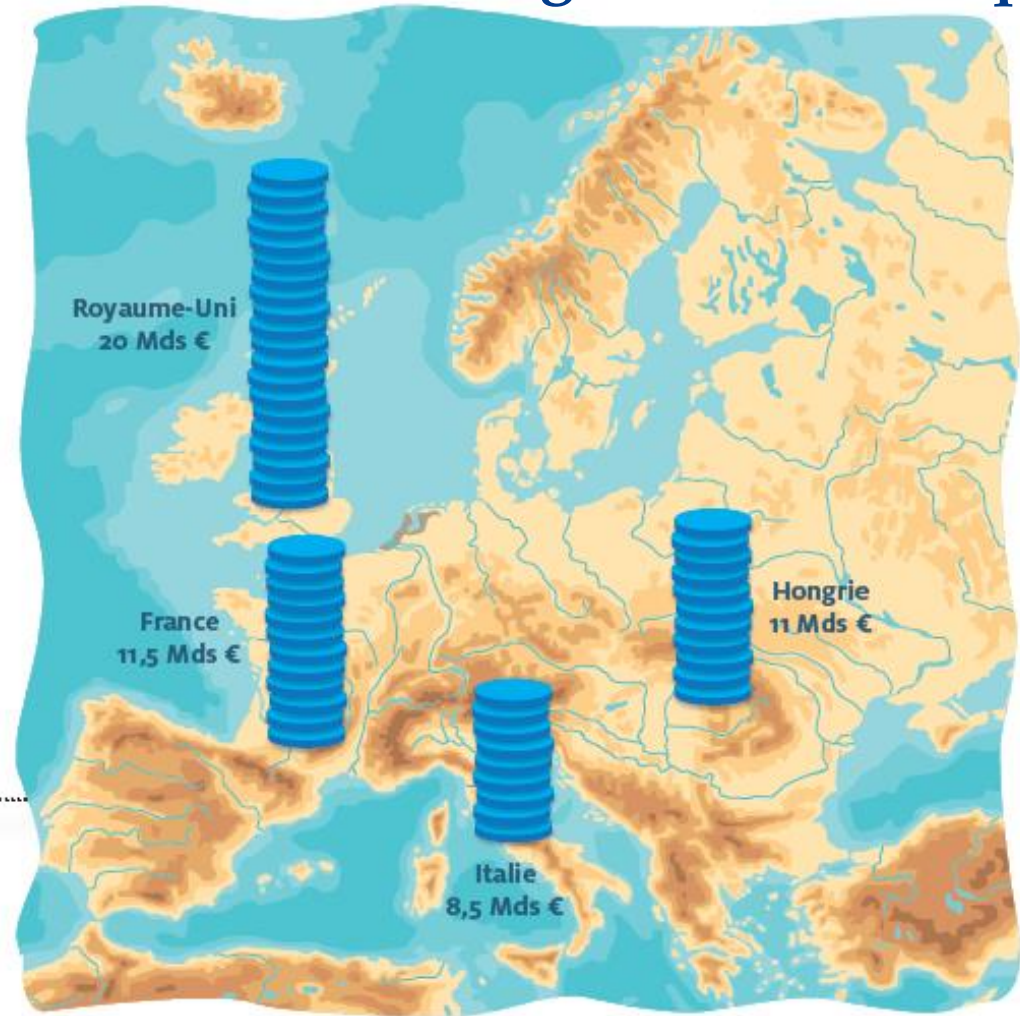
CEPRI (2009), Un logement "zéro dommage" face au risque d'inondation est-il possible ?

## De la nécessité de s'adapter au changement climatique

### Risque d'inondation fluviale en Europe :

- de nombreuses incertitudes sur l'évolution du risque
- mais des dommages potentiels colossaux.

*Estimation des dommages moyens annuels générés par les inondations fluviales dans l'Union européenne d'ici 2100.*



# Par quoi commencer ?

# Intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme

## Quelques difficultés rencontrées :

- Le risque d'inondation : un sujet non prioritaire.
- Les domaines de l'aménagement et de la gestion des risques d'inondation sont encore très souvent cloisonnés.
- La prise en compte du risque d'inondation est bien souvent partielle.
- Difficultés parfois à réunir les échelles administratives et de bassin, pourtant les deux ne s'opposent pas.

→ Le SCOT et le PLU sont des documents d'urbanisme au service des élus et d'un projet de territoire construits par l'ensemble des acteurs.

→ Une place de choix pour l'« intelligence territoriale » sur la question du risque d'inondation.



# Intégrer le risque d'inondation dans les documents d'urbanisme

## Les facteurs de réussite :

- Les élus et leurs partenaires sont sensibilisés aux impacts d'une inondation.
- Il existe un diagnostic initial sur tous les risques d'inondation du territoire concerné.
- Les élus s'approprient le risque d'inondation comme une véritable composante de l'aménagement de leur territoire et pas uniquement une contrainte.
- Le périmètre du SCOT correspond à celui du bassin de risque (bassin versant, cellule hydro-sédimentaire ...).
- Il existe une volonté de nouer des partenariats avec les acteurs intervenant dans la gestion des risques d'inondation, ceux en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme et l'Etat.

## Concevoir des aménagements adaptés aux risques d'inondation



Quartiers  
résilients de  
Hambourg et  
Dordrecht

Maisons  
« vendéennes »  
de La-Faute-sur-  
mer



Rennes



## Le défi de demain : saisir l'opportunité de proposer un projet de territoire adapté au risque d'inondation

- Au préalable : partager l'idée que les territoires exposés aussi protégés soient-ils seront un jour inondés.
- L'aménagement du territoire est au coeur de la gestion des risques d'inondation ; il s'appuie sur l'ensemble des outils y compris ceux du droit de l'urbanisme et pas uniquement sur l'outil PPR.
- Intégrer le risque dans l'aménagement implique de changer de paradigme : passer de l'idée du « lutter contre » au « vivre avec » le risque d'inondation.